

**Service Questure  
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal**

**du lundi 14 juin 2010**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE QUATORZE JIN DEUX MILLE DIX**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **08 juin 2010**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -  
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -  
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -  
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI  
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Abderrahmane DJELLAL -  
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -  
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - M. Morad BACHIR-CHERIF -  
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL -  
Mme Céline DESLATTES - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG -  
Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -  
M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-  
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -  
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - Mme Gisèle TAVEL -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Fabien de SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI -  
M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -  
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -  
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17h15 à 23h20  
Mme Béatrice DOUTRIAUX donne pouvoir à M. Morad BACHIR-CHERIF de 17h15 à 23h20  
M. Jacques THIAM donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17h15 à 23h20  
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17h15 à 23h20.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 17 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 1 - (A 016) - DEPLACEMENTS** - Rocade Nord de l'Agglomération Grenobloise : conclusions de la Commission d'Enquête Publique - Position de la Ville de Grenoble pour les suites à donner.

Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON, M. ROUX, M. SIEBERT, M. BERTRAND, M. GEMMANI, M. CHAMUSSY, M. VOIR, Mme VUAILLAT, M. DE SANS NICOLAS, Mme BLANC TAILLEUR, M. KUNTZ, M. GRASSET, M. de LONGEVIALLE, Mme PERRIER, M. SAFAR.

Le débat et le vote portent sur la version de la délibération distribuée en début de séance à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Un amendement est présenté par M. DE SANS NICOLAS qu'il sous- amende oralement. Celui-ci est repoussé.

Pour : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Contre : le reste.

Un second amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.

Pour : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Contre : le reste.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de prendre acte de l'avis défavorable de la commission d'enquête publique relative au projet de rocade nord ;
- de rappeler, comme l'a fait la commission d'enquête, la nécessité d'améliorer l'accessibilité de l'agglomération grenobloise,
- de demander au Conseil général de l'Isère d'étudier toutes les hypothèses possibles et notamment celles soumises par la Ville de Grenoble, afin de régler les difficultés d'accès et de circulation dans l'agglomération grenobloise, particulièrement au nord de celle-ci, en prenant en compte les observations de la commission d'enquête, notamment celles relatives au haut niveau d'insertion visuelle, phonique et environnementale et en réaffirmant la complémentarité et le nécessaire équilibre des modes de déplacement ;
- de réaffirmer la nécessité d'un aménagement de l'A480 pour un trafic apaisé respectant le principe des emprises actuelles et la modification de l'échangeur du Rondeau dont les financements de l'Etat sont acquis ;
- de lancer, dès maintenant, un travail approfondi sur cette accessibilité, en incluant les conclusions des études réalisées par la Métro sur les secteurs portes, en veillant à mailler les polarités, mais également les grands projets d'aménagement du territoire métropolitain, en matière d'économie ou de logements. Ce travail devra se concentrer sur les six prochains mois, en partenariat avec les collectivités territoriales, communes et Conseil général, et produire des propositions fortes, dont la mise en œuvre est possible à court et moyen termes, compatibles avec les objectifs de développement durable affirmés par Grenoble et l'agglomération grenobloise ;
- d'affirmer l'importance de la recomposition urbaine qui sera possible au cœur de l'agglomération et dans les centres extérieurs grâce au concept multimodal de déplacements, permettant de dégager les espaces publics avec une meilleure irrigation par les transports en commun (y compris le transport par câble) et des modes doux (vélo et marche à pied) ;

- d'être associé aux études que le Conseil général de l'Isère entreprendra pour améliorer l'accès et la circulation dans l'agglomération grenobloise et notamment aux études qui concerneront directement la Ville de Grenoble. Ces études conduites en articulation avec les études du PDU et celles du SCOT, portées par le SMTC et l'EP SCOT devront se tenir dans un dialogue permanent avec les acteurs locaux porteurs de projet et en particulier les communes directement concernées ;

- de veiller à la prise en compte des expressions des habitants de Grenoble et de l'ensemble des communes de l'agglomération, ainsi qu'à celles des associations et des acteurs sociaux (salariés et syndicats), économiques (artisans, commerçants, chefs d'entreprise) et environnementaux, notamment en terme de propositions d'organisation de l'espace et des déplacements préparatrice d'un avenir durable.

Les résultats des études réalisées par le Conseil général de l'Isère devront par ailleurs faire l'objet d'une large concertation organisée conjointement par le Conseil général, l'agglomération grenobloise et les communes concernées.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 2 - (A 015) - URBANISME GESTION FONCIERE - Signature avec la Métro d'une convention d'occupation des locaux dédiés à la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements (GMCD).

Intervention(s): M. le Maire, M. CHIRON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition temporaire de locaux avec la Métro dans le cadre de la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements, pour une surface de 120 m<sup>2</sup>, pour un montant de 131 € HT/m<sup>2</sup> pour la durée de la convention, soit un montant de 15 720 € charges comprises ;

- de signer ladite convention, ci-annexée.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 3 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - PAE Constantine - Attribution d'un marché de maîtrise d'oeuvre d'espaces publics - Projet de renouvellement social et urbain «Villeneuve - Village Olympique ».

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'attribuer au groupement ATELIERS LION - INGEROP le marché de maîtrise d'œuvre n°10A197, subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine n° 08A690 «Villeneuve / Village Olympique - Projet de renouvellement social et urbain », pour la maîtrise d'œuvre des aménagements d'espaces publics prévus dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble « Secteur prolongement ouest de l'avenue de Constantine » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser la participation des constructeurs au coût de réalisation de l'opération, conformément aux dispositions du PAE.

**Délibération : Adoptée**

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - Opération Savoyat / Tarze. Modification du programme et de l'assiette foncière cédée à Grenoble Habitat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder à Grenoble Habitat le tènement de 240 m<sup>2</sup> conformément au plan foncier ci-joint à l'euro symbolique ;
- de confirmer les termes non modifiés des délibérations n° 95-A022 du 17 décembre 2007 et 7-A 035 du 17 novembre 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 5 - (A 001) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition d'un logement 4 rue Renaudon dans le cadre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de Mme Kamella CHERRAD et les Consorts CHERRAD le logement sis 4 rue Renaudon montée B, 1er étage, d'une surface d'environ 34 m<sup>2</sup> représentant une partie du lot n° 19 de l'état descriptif de division pour un montant de 50 000 euros;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tout document y afférent.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 6 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions et cessions de divers biens.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame GOYON et Monsieur MAKCHADI à titre gratuit, la parcelle de terrain CZ278 pour 18 m<sup>2</sup> et CZ 402 pour 30 m<sup>2</sup>, conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 1 ;
- d'acquérir auprès de la FONCIERE DU DAUPHINE à titre gratuit, la parcelle DH0198 de 41 m<sup>2</sup>, conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 2 ;
- de modifier le prix de cession à la famille ARDITO / CANNITO du bien situé 35 rue Marx Dormoy, IP0158, à un montant de 25 000 € conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 3 ;

- d'acquérir auprès de GRENOBLE HABITAT à titre gratuit les parcelles BM 42, 43, 46, 47, 80 et 81 sis Traverse des 400 Couverts, conformément aux clauses et conditions ci-annexées dans la notice 4.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 7 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande de portage à l'Etablissement Public Foncier local de la Région Grenobloise (EPFL-RG).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder à l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL- RG) la maison sis 61 rue des Alliés pour un montant de 205 000 € ;

- de demander à l'EPFL-RG de porter ce bien et de le classer en réserve foncière au titre du dispositif "renouvellement urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage définies par le règlement intérieur de l'EPFL-RG;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portages et de mise à disposition, si nécessaire, relatives à cette réserve foncière.

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 8 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - Ilot Rhin et Danube : acquisition de locaux auprès de la SAIEM Grenoble Habitat ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, sous la forme d'une vente en l'état futur d'achèvement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'acquérir en l'état futur d'achèvement, auprès de la SAIEM Grenoble Habitat ou de toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle, un volume correspondant à une salle polyvalente, des vestiaires et un local, situés en rez-de-chaussée de la résidence étudiante, pour une surface d'environ 626 m<sup>2</sup> de SHON, conformément au plan du rez-de-chaussée du permis de construire ci-annexé ;

- d'acquérir ce volume aménagé à créer au prix maximum de 1 980 euros hors taxes le m<sup>2</sup> de SHON soit un prix global maximum de 1 240 000 euros hors taxes ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 9 - (A 012) - ENVIRONNEMENT - MNEI - Etude de faisabilité et programmation.

Intervention(s): M. SAFAR, M. GRASSET, M. BERTRAND.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention financière concernant l'étude de faisabilité et de programmation de la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (jointe en annexe 1) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 10 - (A 007) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES - Opération Zac Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°10 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2010 et 2011.

Intervention(s): M. SAFAR, M. de LONGEVIALLE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération jusqu'en 2012, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;**
- **d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;**
- **d'approuver l'avenant n°10 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Vigny-Musset :**
  - **pour 2010 : un montant maximum de 1 200 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**
  - **pour 2011 : un montant maximum de 1 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics**
- **d'autoriser le Maire à signer ces avenants.**

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (Mme BOILEAU pour le pouvoir de Mme DELBOS CORFIELD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 11 - (A 008) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -  
Opération Zac de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°5 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.  
Intervention(s): M. SAFAR, Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, M. NOCODIE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n°5 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
  
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (Mme BOILEAU pour le pouvoir de Mme DELBOS CORFIELD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 12 - (A 009) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM SAGES -  
Opération Zac Beauvert - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°3 au traité de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2010 et 2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM SAGES le 27 avril 2010 ;
- d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Beauvert :  
pour 2010 : à 420 875 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics ;  
pour 2011 : à 420 875 euros H.T, versés au titre d'avance sur cession d'équipements publics ;
- d'approuver l'avenant n°3 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " (Mme BOILEAU pour le pouvoir de Mme DELBOS CORFIELD) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 13 - (B 006) - LOGEMENT - Avis de la Ville de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat d'agglomération

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BOILEAU, Mme MONERY, Mme BERANGER, M. CHAMUSSY, M. DE SANS NICOLAS, M. MOTTE, M. DJELLAL, Mme NEPI, M. de LONGEVIALLE.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de donner un avis favorable au projet de PLH,
- de fixer l'engagement de production annuel de la Ville en hypothèse basse à 700 logements familiaux (dont 232 sociaux) et 172 spécifiques, et en hypothèse haute à 1020 familiaux (dont 338 sociaux) et 325 spécifiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire part à Grenoble Alpes Métropole des avis énoncés, dans la présente délibération, sur les différents volets du projet de Programme local de l'habitat d'agglomération
- d'appeler à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la mise en œuvre dudit PLH.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

Pause repas.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 14 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la Ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder les subventions suivantes :
  - Association du Centre Social Chorier Berriat pour un montant de 2 450 €,
  - Cultur'Act pour un montant de 1760 €,
  - Le Plateau pour un montant de 750 €,
  - Maison pour Tous Saint Laurent pour un montant de 750 €,
  - Maison de l'Enfance Prémol pour un montant de 800 €,
  - Maison des Habitants pour un montant de 800 €,
  - La Cordée pour un montant de 1 000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, M. PILAUD, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme MASSON, Mme VINCENT, Mme BARACETTI.

Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (B 005) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec l'association SASFE, relative à l'organisation de l'évènement "festival quartiers libres" du 2 au 5 juin 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de ratifier les dispositions de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association SASFE, relative au soutien apporté à l'association pour l'organisation du festival "quartiers libres" du 2 au 5 juin 2010 ;
- de mettre gratuitement à disposition les espaces publics, les matériels et la participation des services de la Ville qui y sont décrits ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 16 - (B 007) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat pour le déploiement et la gestion de l'espace Cyberbase au Plateau

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de signer la convention de partenariat avec l'association Le Plateau pour le déploiement et la gestion de l'espace Cyberbase ;
- de lui verser une subvention de 7 274 € correspondant à la participation de la Caisse des dépôts et consignations ;
- de lui attribuer en outre une subvention de 7 500 € correspondant à la réalisation de l'investissement complémentaire nécessaire.

**Délibération : Adoptée.**

**Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NÉPI.  
Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 17 - (B 010) - SOLIDARITE - Subventions sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Programme local d'actions de prévention (PLAP). Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de soutenir l'action des associations ci-dessous et de leur accorder la subvention suivante :  
Le Plateau pour un montant de 3000 euros  
MJC Parmentier pour un montant de 700 euros  
MJC Eaux Claires pour un montant de 1500 euros  
Ecole de la Paix pour un montant de 10 000 euros  
OSMOSE pour un montant de 2500 euros  
Ecole Elémentaire Anatole France pour un montant de 4250 euros  
Two Idéals pour un montant de 1000 euros  
Collège Aimé Césaire pour un montant de 1000 euros  
Collège Vercors pour un montant de 3600 euros  
Synergie Chantiers Educatifs pour un montant de 5500 euros

**-d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

**Délibération : Adoptée.**

**Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme SALAT, Mme CRIFO.**

**Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 18 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenants financiers aux conventions financières conclues entre la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel, exercice budgétaire 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des avenants financiers à intervenir entre la ville de Grenoble et les associations culturelles pour l'exercice 2010,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers joints en annexe.**

**Délibération : Adoptée.**

**L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI.**

**Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 19 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Mise à disposition de conservateurs des bibliothèques, par l'Etat à la Ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de ratifier la mise à disposition auprès de la Ville des quatre conservateurs ou conservateurs généraux des bibliothèques, par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère chargé de la culture et de la communication ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe pour une durée qui s'achève le 31 décembre 2012 et qui pourra se poursuivre ultérieurement par tacite reconduction pour une durée de trois années.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 20 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble - Poursuite de la numérisation des manuscrits médiévaux. Demande de subvention auprès du Ministère de la culture et de la communication.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le plan de financement ci-annexé,**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'État une subvention la plus élevée possible pour la numérisation et la mise en ligne des collections patrimoniales de la Bibliothèque Municipale de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 21 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2010-2011.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de reconduire d'une manière générale pour l'année scolaire 2010-2011 une progression de 2 % de la tarification du conservatoire portant :**

**. Sur les coûts fixes (location instruments, frais de dossier et tirage pédagogique),  
. Sur le niveau du quotient familial servant de référence aux droits d'inscription les plus élevés en le passant de 1911 à 1946,**

**- de répartir les disciplines dispensées par le conservatoire de Grenoble conformément à la production faite dans le tableau annexé à la présente délibération,**

**- de réduire de 10 % les droits à acquitter pour chaque enfant à charge d'une famille à partir du second enfant en âge,**

**- de faire bénéficier du tarif correspondant au quotient familial minimum les élèves ayant bénéficié, au titre de l'année scolaire précédente, d'une bourse du Ministère de l'Éducation Nationale de la Culture,**

**- de majorer de 20 % le montant des droits d'inscription des élèves des niveaux autres que les cycles III et CEPI qui ne sont pas domiciliés à Grenoble pour les disciplines dites majorables,**

**- de retenir le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé si les documents définis dans l'exposé ne sont pas produits.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 22 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère 2010-2011

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2010-2011**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 23 - (C 015) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de verser aux associations conventionnées les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier précisant le montant de la subvention affectée.**

- d'attribuer à l'association SASFE une subvention d'un montant de 3 600 €.
- d'attribuer à l'association l'Ere du Jeu une subvention pour gratuité d'un montant de 1 358.60 €.
- d'attribuer à l'association Repérages une subvention d'un montant de 3 000 €.
- d'attribuer à l'association PASS une subvention d'un montant de 1 500 €.
- d'attribuer à l'association Rue de l'Enfance une subvention d'un montant de 4 346 €.
- d'attribuer à l'association Unis-Cité une subvention d'un montant de 15 000 €.

**Délibération : Adoptée.**

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme SALAT, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DRULHON, Mme NÉPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. DERBAL, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. BRON, Mme PLET, Mme TAVEL.

**Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 24 - (C 016) - EDUCATION - 20e Festival Grenoblois des Jeux les 16 et 17 octobre 2010 : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'Association pour le Développement des Activités des Jeux de l'esprit

Intervention(s): M. SAFAR, M. STORNY.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de soutenir le week-end du 20e Festival des Jeux organisé par l'Association pour le Développement des Jeux de l'Esprit les samedi 16 et dimanche 17 octobre 2010 en versant une subvention de 7 500 € ;
- d'adopter les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe entre la Ville de Grenoble et l'ADAJE, permettant la mise à disposition de mobilier et de matériel technique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'ADAJE ;
- d'attribuer à cette association une subvention de 1 271 € afin de lui permettre de régler la dette liée à la demande de gratuité du Festival des Jeux 2009.

**Délibération : Adoptée**

**Ne prend pas part au vote : 1 Opposition Municipale - " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " - " Majorité Présidentielle " (M. STORNY) - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 25 - (C 017) - EDUCATION - Les FRANCAS : avenant à la convention d'objectifs pour l'année 2010.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme CADOUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2010, un avenant à la convention d'objectifs avec l'association Les Francas ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à l'association Les Francas une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 32 600 €

**Délibération : Adoptée**

**Abstention : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 26 - (C 011) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement de Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) des communes de Meylan (année scolaire 2008/2009) et d'Eybens (année scolaire 2009/2010) accueillant des enfants grenoblois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées par les communes de :
- Meylan, fixant la participation de la ville de Grenoble au fonctionnement de cette CLIS à 2 290€ au titre des deux élèves grenoblois qui y ont été scolarisés durant l'année scolaire 2008-2009,
- Eybens fixant cette participation à 1 774€ au titre des deux élèves grenoblois qui y ont été scolarisés durant l'année scolaire 2009/2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 27 - (C 018) - JEUNESSE - Modification de la grille tarifaire pour les activités organisées par l'espace jeune sur les quartiers Jouhaux et Teisseire  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR, Mme MASSON, Mme DRULHON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les tarifs d'activités proposés dans le tableau ci-dessus, lesquels s'appliqueront à compter du 05 juillet 2010.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 28 - (C 009) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des avenants financiers aux conventions générales d'objectifs à intervenir entre la Ville et les associations Entente Athlétique Grenoble -EAG-, Aviron Grenoblois, Grenoble Eybens Sport Boules, Boxing Club Multisports Villeneuve, GSMH GUC Handball, GUC - JCD,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées ci-dessus l'avenant financier correspondant pour l'exercice 2010 joint en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 29 - (C 022) - SPORT - Manifestations sportives - conventions de partenariat avec les associations : Association pour le Développement des Sports de Sable (AD2S), Office Municipal des Sports (OMS) de Grenoble, GUC Athlétisme, Gliss'Événements

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'apporter son soutien aux associations AD2S, OMS de Grenoble, GUC Athlétisme et Gliss'Événements pour l'organisation de manifestations sportives : mise à disposition, à titre gracieux, d'installations sportives, de matériel, de mobilier et de décoration florale, prise en charge de prestations (communication, gardiennage), attribution de subventions exceptionnelles : 3 700 € au GUC Athlétisme et 7 000 € à Gliss'Événements,

- d'approuver les dispositions des conventions de partenariat ci-jointes avec les associations AD2S, OMS de Grenoble, GUC Athlétisme et Gliss'Événements,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 30 - (C 001) - SPORT - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron pendant la période estivale 2010  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DERBAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron par Monsieur Pierrick CHRISTIENNE, qui exploitera cette installation conformément aux prescriptions de la convention d'occupation du domaine public ci-annexée,

- de fixer à 3 500 euros le montant de la redevance due à la ville de Grenoble pour l'occupation du bar-restaurant de la piscine Jean Bron du 19 juin au 31 août 2010,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Grenoble et Monsieur Pierrick CHRISTIENNE.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 31 - (C 023) - SPORT - Etape à Grenoble du Critérium du Dauphiné 2010 : convention de la ville de Grenoble avec la SA Amaury Sport Organisation (A.S.O.)  
Intervention(s): M. KUNTZ, M. DJELLAL, M. SAFAR.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'accueil à Grenoble du Critérium du Dauphiné pour l'arrivée de la 5e étape le vendredi 11 juin en provenance de Serre Chevalier,

- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint fixant les relations entre la Ville et la SA Amaury Sport Organisation, organisateur de la course,

- de verser à l'organisateur une participation d'un montant de 40 000 € TTC,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la SA Amaury Sport Organisation.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 32 - (C 013) - MONTAGNE - Coupe Icare 2010 à St Hilaire du Touvet :  
convention de partenariat entre la ville de Grenoble et l'association Coupe Icare.org.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'apporter son aide à l'organisation de la 37ème Coupe Icare en mettant à disposition, à titre gratuit, du matériel et du mobilier, des panneaux d'affichage du réseau municipal, en prenant en charge la location d'un chapiteau et de stands d'exposition et en accordant une subvention de 3 500 € à l'association Coupe Icare.org,
- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Coupe Icare.org,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 33 - (D 013) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Pôles de compétitivité Minalogic, Tenerrdis et Lyonbiopôle - 9ème appel à projets -Approbation des conventions cadres et du financement des projets EnergeTIC, SILVIE 2.0, Covadis.  
Intervention(s): M. SAFAR, Mme FIORASO, M. BERTRAND, Mme TAVEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions cadre du 9ème appel à projets des pôles de compétitivité Minalogic, Tenerrdis et Lyonbiopôle, ainsi que les conventions d'application des projets EnergeTIC, SILVIE 2 et COVADIS
- d'attribuer à Business & Decision Eolas une subvention d'équipement de 234 371 € sur 2,5 ans.
- d'attribuer à ECM Technologies une subvention d'équipement de 284 778 € sur 2 ans.
- d'attribuer à bioMérieux une subvention d'équipement de 147 889 € sur 3 ans.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 34 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle d'objectifs 2010-2012 entre La Pousada, la Ville de Grenoble et Métro.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

DELIBERATION N° 35 - (D 019) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Europole I - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°7 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2010.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole I, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole I à :
  - 300 000 euros HT maximum au titre du remboursement des avances versées à la SEM ;
  - 257 092 euros HT maximum au titre de la cession des espaces publics ;
  - 178 873 euros net maximum au titre de subvention d'équipement à l'opération ;
- d'approuver l'avenant n°7, ci-annexé, à la convention de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 36 - (D 020) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Europole II - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°10 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2010.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la Zac Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Europole II :

- pour 2010 :

- à 67 133 euros net maximum au titre des modalités de paiement de la vente des équipements publics pour la Zac Europole II effectuée en 2004 ;

- 2 017 755 euros HT maximum au titre de la cession des espaces publics à venir ;

- 3 424 285 euros net maximum au titre du bénéfice en fin d'opération ;

- d'approuver l'avenant n°10, ci-annexé, à la convention de concession d'aménagement;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 37 - (D 018) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°4 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la ville de Grenoble pour 2010 et 2011.

Intervention(s): M. SAFAR, Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Bouchayer-Viallet :

- pour 2010 : à 1 200 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics

- pour 2011 à : 800 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics

- d'approuver l'avenant, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant

**Délibération : Adoptée**

**Contre : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste.**

DELIBERATION N° 38 - (D 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Presqu'île - Approbation du compte-rendu financier 2009, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°1 au contrat de concession et des participations de la ville de Grenoble pour 2010 et 2011.

Intervention(s): M. SAFAR, M. MOTTE, Mme FIORASO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Presqu'île, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2009 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 30 avril 2010 ;
- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Presqu'île :
  - pour 2010 : à 3 000 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics,
  - pour 2011 : à 3 000 000 euros HT maximum, au titre d'avance sur cession d'équipements publics,
- d'approuver l'avenant n°1, ci-annexé, au contrat de concession d'aménagement ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée**

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté " (M. SIEBERT) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 39 - (D 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Minatec - accord pour percevoir le solde de trésorerie de l'opération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération d'aménagement ci annexé.
- d'autoriser la perception du solde de trésorerie de l'opération par la Ville, pour un montant de 271 367 euros net.

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 40 - (D 016) - SOCIÉTÉS D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia -  
Opération Zac des Berges - accord pour percevoir le solde de trésorerie de l'opération.  
Intervention(s): M. SAFAR, Mme FIORASO, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan de clôture de l'opération d'aménagement ci annexé.
- d'autoriser la perception du solde de trésorerie de l'opération par la Ville, pour un montant de 348 723 euros net.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 41 - (D 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix" pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 10 000 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2010, pour les activités prévues par cette association ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec cette association, un protocole d'accord pour l'année 2010.

Délibération : Adoptée

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DETROYAT.

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 42 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenants aux conventions d'attribution de subventions conclues en 2010 par la ville de Grenoble et les associations du secteur culturel dans le cadre de la politique internationale.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier les termes des avenants aux conventions signés avec le CREARC et la MPT Saint-Laurent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2010 :
  - . avec l'association CREARC, un avenant financier d'un montant de 5 000 € pour l'organisation des 22èmes Rencontres du Jeune Théâtre Européen, qui accueilleront à Grenoble du 2 au 11 juillet 2010, le Pegasus Théâtre d'Oxford en Angleterre, ainsi que la Compagnie Marbayassa de Ouagadougou au Burkina Faso,
  - avec la MPT Saint Laurent, un avenant financier d'un montant de 3 000 € pour la mise à disposition de personnel dans le cadre de l'organisation des Rencontres Internationales de Jeunes Musiciens qui se dérouleront à Grenoble du 29 juin au 15 juillet 2010.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme DESLATTES.  
Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (D 012) - RELATIONS INTERNATIONALES - Signature d'une convention de coopération entre la ville de Grenoble et les membres du consortium européen dans le cadre du projet S.M.I.L.E. (Sustainable mobility and innovation for local entities) pour la manifestation des Open Days à Bruxelles en octobre 2010.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document se rapportant à ce projet européen,
- d'attribuer au titre de l'exercice 2010 la somme de 815 euros à l'association Anci Ideali (basée à Bruxelles) correspondant à la participation de la ville de Grenoble au projet S.M.I.L.E. dans le cadre des Open Days qui se dérouleront à Bruxelles du 4 au 7 octobre 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 44 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics et avenants  
- autorisation de signer

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 09A626 - 10A045 - 10A046 - 10A047 - 10A048 - 10A049 - 10A050 - 10A051 - 10A052 - 09A539 - 09A540 ;
- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 09A362 - 09A363 - 09A364.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 45 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 46 - (E 012) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -  
Expérimentation du remplacement de la notation par l'évaluation.  
Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, Mme SALAT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de mettre en place l'expérimentation du remplacement de la notation par l'évaluation.

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accorder une remise gracieuse de la créance due par Monsieur Hamid EL HABIB, soit 1 003,12 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 48 - (E 001) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. VOIR, Mme BOILEAU, M. KUNTZ, Mme MODELSKI, M. MOTTE, M. DJELLAL, M. SAFAR, M. le Maire, M. LACHCAR, M. DETROYAT, Mme DESLATTES, M. BRON.

**FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS**

**Monsieur Jérôme SAFAR** expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- |  |              |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 31 mai 2010, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse                                  | 1 Juin 2010, |
| - Solidarité   | 2 Juin 2010, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines               | 2 Juin 2010, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable                                 | 3 Juin 2010, |

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	5 000,00
MPT SAINT LAURENT	3 000,00
TOTAL ARTICLE	8 000,00

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu**

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 000,00
MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	1 000,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE SION (ASS BEAUMARCHAIS)	1 568,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS	4 000,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	3 900,00
GESTION FESTIVAL DE JAZZ GRENOBLE ISERE	18 600,00
MAISON DES ENSEIGNANTS & EDUCATION TOUT AU LONG DE LA VIE	4 000,00
ADAJE FESTIVAL JEUX ESPRIT	8 771,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	25 565,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	94 651,00
CAP BERRIAT	214 245,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	62 454,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES ENFANTINE	73 431,00
FEDERATION REGIONALE DES MJC EN RHONE-ALPES	26 500,00
FRANCAS ISERE	164 650,00
LA BIFURK	16 300,00
LA CORDEE	10 000,00
LE PLATEAU	146 962,00
LOISIRS ET CULTURE MALHERBE/ALCM	90 995,00
MAISON DES HABITANTS	3 456,00
MAISON DES JEUX ASS	103 769,00
ME BACHELARD	28 500,00
ME CLOS D'OR	75 484,00
ME PREMOL	79 893,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	96 359,00
MJC ALLOBROGES	75 858,00
MJC ANATOLE FRANCE	7 261,00
MJC EAUX CLAIRES	72 393,00
MJC LUCIE AUBRAC	76 146,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	67 187,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	87 635,00
MJC PARMENTIER	56 103,00
MJC PREMOL	93 262,00
MPT SAINT LAURENT	92 706,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	85 617,00
REPERAGES ASS.	1 500,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	3 000,00
RUE(S) DE L'ENFANCE - UNION LOCALE DES MAISONS DE L'ENFANCE	5 000,00
SASFE	4 346,00
TEAM LES GALAPIATS	3 600,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	10 245,00
	15 000,00

AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	3 500,00
AVIRON GRENOBLOIS	5 000,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	7 350,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	6 500,00
COMITE DES FETES BOULISTES DE GRENOBLE	5 000,00
ECHIQUEIER GRENOBLOIS	1 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	20 000,00
GLISS EVENEMENT	7 000,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	5 500,00
GRENOBLE CHARTREUSE VOL LIBRE	500,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	11 500,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	5 000,00
GUC ATHLETISME	3 700,00
GUC RUGBY	1 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	5 000,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	2 000,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	750,00
AVIRON GRENOBLOIS	1 900,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	3 390,00
COMITE TERRITORIAL DES ALPES DE RUGBY	1 656,00
GUC JCD (JUDO CLUB DAUPHINE)	2 400,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	3 700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	2 700,00
A.D.T. CHARTREUSE (DEVELOP. TOURISTIQUE DE CHARTREUSE)	2 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE VOL LIBRE (COUPE ICARE)	3 500,00
TEAM ISERE MONTAGNE	1 833,00

#### COMMISSION Solidarité

A JEU EGAL	940,00
AFRO-CULTURES	1 500,00
ALCAJE/ASSOC. DE LOISIRS AUX JEUX DE L'ESPRIT	300,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	1 300,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	640,00
ASSOC. LA MOMPOSINA - COLLECTIF FRANCO-COLOMBIEN	1 000,00
CENTRE D'INFORMATION SUR DROITS DES FEMMES & DES FAMILLES	6 500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	2 450,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	2 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	750,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	3 000,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	1 500,00
COMMUNIC'ACTION	1 800,00
CONTACT GRENOBLE	1 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	1 760,00
DAUPHINES (LES)	1 000,00
ECOLE DE LA PAIX	2 000,00
EX-PRESSION	2 500,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBAL	1 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	1 000,00

LA CORDEE	1 000,00
LE FOURNIL	1 500,00
LE MONTESQUIEU	1 300,00
LE PLATEAU	750,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	1 830,00
MAISON DES HABITANTS	800,00
ME PREMOL	800,00
MPT SAINT LAURENT	750,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	4 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1 000,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	500,00
UNION DE QUARTIER TEISSEIRE	1 000,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	800,00
38 NAPALM	750,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	10 000,00
COLLEGE AIME CESAIRE	1 000,00
CONCILIATEURS DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE	1 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	4 250,00
ECOLE DE LA PAIX	10 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	3 600,00
MJC EAUX CLAIRES	1 500,00
MJC PARMENTIER	700,00
OSMOSE ASSOCIATION	2 500,00
PASSIBLE	2 000,00
SYNERGIE CHANTIERS EDUCATIFS	5 500,00
TWO IDEALS	1 000,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	10 500,00
CARREFOUR DU BENEVOLAT	3 400,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB LUCIE PELLAT	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CLUB PINAL GARE BASTILLE	400,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	6 000,00
ET CAETERA	4 000,00
LE MONTESQUIEU	400,00
LES GENTIANES	400,00
L'OREILLE DU COEUR	1 300,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	16 800,00
RELAIS OZANAM	20 000,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	23 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	35 443,21
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	16 500,00
VIVRE AUX VIGNES	1 200,00

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

ECOLE DE LA PAIX	10 000,00
GRENOBLE INP - INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE	1 500,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	1 000,00
38 GLOBULE ASS	500,00
AFIJ - FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE JEUNES DIPLOMES	13 000,00
GESTION & PROMOTION DISPOSITIF E2C EN ISERE (ASSOC. DEPART.)	6 000,00
ITINERAIRE INTERNATIONAL (ANTENNE RHONE-ALPES/GRENOBLE)	3 000,00
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE GRENOBLE	800,00
L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTRIE & INSERT)	15 000,00
PASSIONS ET METIERS DU CHOCOLAT	9 000,00
PONY/RIVES DICOSTANZO	5 000,00
RETRAITES DE L'ARTISANAT DE L'ISERE/FENARA 38	800,00
TRAVAIL ET PARTAGE ASS	5 000,00
UNION COMMERCIALE DU QUARTIER CHAMPIONNET	4 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>2 545 524,21</b>

Article :6745 (chapitre 67)

**COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu**

CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	399,70
CONSEIL GENERAL	956,22
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	702,50
PROJET BOB/LA BOBINE	643,40
LA CORDEE	296,35
LE PLATEAU	865,84
L'ERE DU JEU	1 358,60
ME CLOS D'OR	628,80
ME PREMOL	165,90
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	871,40
WESTERN DANCE COMPAGNY	1 429,01

**COMMISSION Solidarité**

CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	362,90
COMMUNIC'ACTION	528,40
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	466,05
MPT SAINT LAURENT	610,10
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	64,26

**COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI**

UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	222,50
<b>TOTAL ARTICLE</b>	<b>10 571,93</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>2 564 096,14</b>

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE  
COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 17 MAI 2010

Il a été affecté une subvention de  
à l'association **Centre Communal d'Action Social**

**2000,00 €**

**Il convient de la ré-imputer sur le CHAPITRE 65 - NATURE 657362.**

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 15 DECEMBRE 2008 – BP 2008

Il a été affecté une subvention de  
à l'association **MJC PREMOL**

450,00 €

Il convient de la désaffecter car elle a été annulée.

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,

l' Adjointe déléguée,  
Mme Marie-José SALAT

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- SECOURS CATHOLIQUE :

Adoptée à l'unanimité.

- ECOLE DE LA PAIX :

Adoptée à l'unanimité.

- OGEC ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE SION (ASS BEAUMARCHAIS) :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 PC + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté " (Mme PERRIER) - Abstention : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté " (M. NOCODIE) - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparenté " (Mme DESLATTES) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BRON, Mme PLET, Mme TAVEL, Mme VINCENT, M. DERBAL, M. LAERON, Mme NECIB, Mme BARACETTI, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme JOSSERAND, Mme MASSON, M. NOBLECOURT, M. PILAUD, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, Mme HANFF, M. DETROYAT, M. MOTTE, M. VOIR, Mme PERRIER.

Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (E 014) - FINANCES - Garanties d'emprunts - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble / Reconstruction du Centre d'Accueil Municipal (CAM)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir l'emprunt sus-indiqué, que le CCAS de Grenoble se propose de contracter auprès d'EPERGOS, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 1 039 000 €, représentant 100 % de l'emprunt.

Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat ;

- qu'au cas où le CCAS de Grenoble, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encouru, la ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec le CCAS de Grenoble une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 50 - (E 016) - FINANCES - Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole - Validation de la modification de la dotation de solidarité communautaire de Murianette suite à la reprise en régie du centre de compostage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de valider la décision prise par le conseil de communauté de Grenoble Alpes Métropole, le 26 mars 2010, de majorer d'une somme de 92 612 €, à partir de 2010, le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) alloué à la commune de Murianette, fixé à 20 590 € depuis 2008.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 51 - (E 015) - ANIMATION - Foire attractive des Rameaux 2010 - Dépenses d'électricité : Forfaits applicables aux industriels forains.  
Intervention(s): M. le Maire, Mme BOILEAU.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des dépenses d'électricité engagées par la ville de Grenoble pour la foire attractive des rameaux 2010.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 52 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

**Présentation du projet 'Caserne de Bonne' au DERBI 2010 à Perpignan**

**Participation au Colloque AMORCE à Angers**

- du 3 au 5 mai 2010 à Perpignan et Angers - M. DE LONGEVIALLE

**Commission Démocratie Locale de l'AMGVF (Association des Maires de Grandes Ville de France)**

- les 5 et 6 mai 2010 à Paris - MME MASSON

**Rencontre du GROUPE DES 20 (Directeurs de théâtre)**

- le 10 mai 2010 à Villefontaine - MME BARACETTI

Assemblée Générale Forum Européen pour la Sécurité Urbaine sur le thème "Comment les villes concilient-elles sécurité et droits fondamentaux"  
- les 10 et 11 mai 2010 à Berlin - M. SAFAR

Commission finances AMGVF (Association des Maires de Grandes Villes de France)  
- le 11 mai 2010 à Paris - MME BLANC-TAILLEUR

Conférence Club Climat des quartiers durables pour la ville de Grenoble  
- le 11 mai 2010 à Paris - M. DE LONGEVIALLE

Table ronde sur les rythmes de vie scolaire dans le primaire organisée par l'AMGVF  
- le 18 mai 2010 à Paris - M. BRON

6ème Conférence Européenne des villes durables  
Cérémonie de récompenses de la Ligue des Champions EnR France  
- du 18 au 20 mai 2010 à Dunkerque - M. GRASSET

Assemblée Générale du Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)  
- le 20 mai 2010 à Paris - M. DJELLAL

Journée d'études sur le thème "Culture et Développement durable" organisée par l'Association des Femmes Elues de l'Isère (AFED)  
- le 20 mai 2010 à St Pierre de Chartreuse - MME BLANC-TAILLEUR

Réunion des membres du Bureau de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)  
- le 26 mai 2010 à Paris - M. BETTO

Conseil des Sages organisé par la ville de Bourgoin  
- le 1er juin 2010 à Bourgoin-Jallieu - MME MASSON

Séance de travail des Villes Centres organisée par M. G. KEPENEKIAN, Adjoint à la Culture de la ville de Lyon  
- le 2 juin 2010 à Lyon - MME BARACETTI

Colloque sur le thème "Accessibilité : des atouts pour tous ? ou une contrainte pour tout ?"  
organisé par le Conseil national handicap  
- le 16 juin 2010 à Paris - M. GEMMANI

**Délibération : Adoptée**

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 Opposition Municipale dont 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Majorité Présidentielle "

Pour : le reste

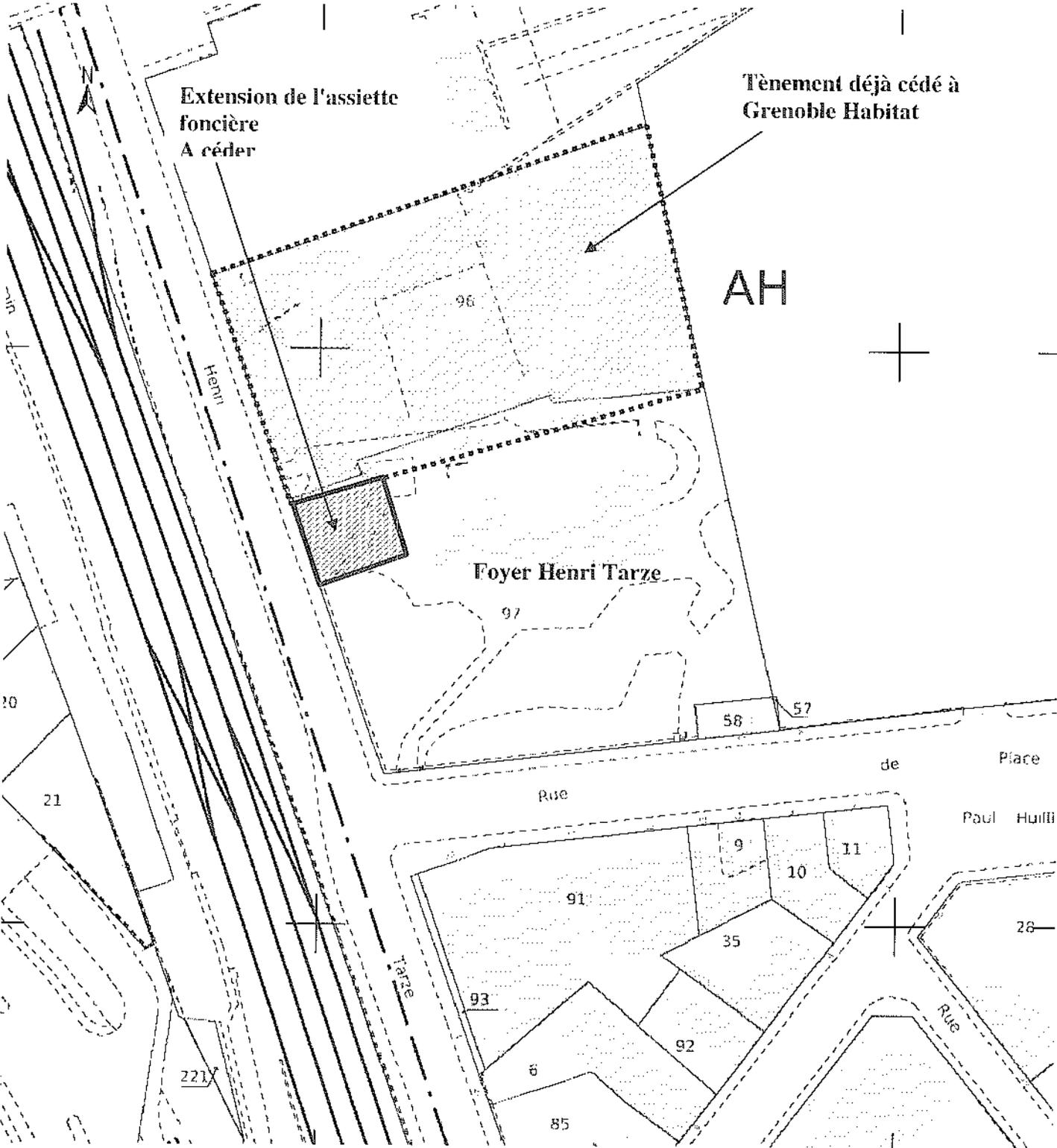
DELIBERATION N° 53 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

# ANNEXE(S)

PLAN FONCIER



**LOGEMENT : Avis de la Ville de Grenoble sur le projet de Programme Local de l'Habitat d'agglomération**

**Madame Monique VUAILLAT expose,**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'agglomération a approuvé, le 26 mars 2010, le projet de programme local de l'habitat (PLH) pour 2010-2015. La Ville de Grenoble, comme l'ensemble des communes de l'agglomération, doit délibérer sur ce projet et indiquer de quelle manière son action s'inscrira dans les objectifs fixés par la Métro conformément aux dispositions de l'article R.302-9 du code de construction et de l'habitation.

**En janvier 2009, la délibération cadre de la Ville sur l'habitat et le logement a permis de définir le sens de l'intervention municipale pour 5 ans, en réaffirmant le volontarisme grenoblois et une logique d'intervention sur l'ensemble des champs du logement (logement social et privé, parc neuf et parc existant, logement des familles, des personnes âgées, des jeunes, des étudiants, ...).**

**Notre méthode de travail allie concertation**, notamment à l'occasion des Conférences communales du logement, **innovation et observation** des résultats, dans une logique de bonne subsidiarité, et met la **solidarité au cœur des enjeux de développement de la ville** de demain. Grenoble a ainsi contribué à la réflexion ou à des expérimentations qui ont permis la mise en œuvre à l'échelle d'agglomération de dispositifs tels que l'accession sociale, Loca ++, ou la campagne isolation, la bourse aux logements inter-bailleurs, l'accueil inter-bailleurs des demandeurs de logements sociaux... Elle a initié des démarches innovantes (traitement du logement non décent, accord avec les promoteurs pour la cession de logements en VEFA à des opérateurs de logement social, ...).

Rappelons aussi que, depuis 2005, la ville consacre d'importants moyens budgétaires au développement d'un parc social accessible par des ménages modestes. Cette politique a porté ses fruits.

**Le contexte du PLH 2010-2015**

Le PLH 2004-2009 fixait, pour l'agglomération, un objectif annuel de production en offre nouvelle compris entre 1820 logements familiaux et spécifiques (dont 740 logements sociaux) en hypothèse basse et 2140 logements (dont 815 logements sociaux) en hypothèse haute. Ces objectifs n'ont été que partiellement atteints, dans la mesure où, sur cette période, on ne compte que 665 logements sociaux sur une production annuelle de 2175 logements.

Dans le même temps, l'évolution démographique et le solde migratoire ont marqué le pas

dans l'agglomération, le marché immobilier s'est tendu et les prix à la vente et à la location se sont envolés. Les phénomènes de périurbanisation se sont développés au profit des autres territoires de la région urbaine, une part importante des couches moyennes ayant fait le choix de s'éloigner du cœur de l'agglomération pour se loger à des prix plus accessibles.

Le logement social reste concentré sur 7 communes qui regroupent 84 % du parc et la plupart des communes astreintes à la loi SRU n'ont pas rattrapé leur retard. L'offre globale reste donc très en-deçà des besoins de l'agglomération qui compte aujourd'hui encore 13 500 demandeurs dont les ressources sont très inférieures aux plafonds réglementaires pour l'accès au logement social. Quant aux structures d'hébergement, elles se concentrent sur la Ville-centre et contribuent à accentuer pour cette dernière la pression d'une demande de logement urgente et très sociale.

Les parcours résidentiels sont bloqués : l'accession à la propriété est très difficile pour les primo-accédants ; elle est quasi inaccessible aux locataires du parc social. La Ville-centre connaît des phénomènes de paupérisation qui s'amplifient. Plus de 23 % de grenoblois vivent désormais en dessous du seuil de bas revenus, parmi lesquels des jeunes, des familles monoparentales, des seniors avec petites retraites, d'où une montée des impayés de loyers et les difficultés accrues que rencontrent des propriétaires occupants pour faire face à leurs charges.

### **Les axes forts du PLH 2010-2015 et les améliorations à apporter**

Le projet de PLH marque une étape incontestable dans le sens d'un accroissement de l'offre en logements familiaux et spécifiques (2750 au total dont 900 logements sociaux familiaux). Il est élaboré par une communauté d'agglomération désormais délégataire des aides à la pierre et a accru ses moyens, le produit de la fiscalité additionnelle étant prioritairement consacré à l'habitat et au logement.

Si la grande majorité des communes s'inscrit dans l'objectif de renforcer l'offre de logements sur la Métro, les efforts de certaines restent encore trop limités et les communes astreintes ne rattraperont pas toutes leur retard dans le cadre de ce PLH, voire même à échéance de deux PLH. Par ailleurs, certaines communes programment encore des projets en PLS familial, dont les loyers seront inaccessibles à la très grande majorité des demandeurs.

Certaines marges de progrès existent donc encore pour mieux répartir le logement social dans l'agglomération.

Deux dispositifs mis en place par la Métro devraient inciter chaque collectivité à respecter les objectifs fixés en terme d'offre nouvelle, notamment, en logement social : l'aide aux communes qui impose des contraintes de densification et des projets intégrant 35 % de logements sociaux, et les conventions d'objectifs et de moyens qui seront contractualisées entre la Métro et chaque commune.

La Ville de Grenoble demande que cette convention d'objectifs et de moyens prenne pleinement en compte **les contraintes spécifiques des communes qui ont constitué un parc social important**, qui ont à résoudre des problèmes sociaux et économiques lourds, en ZUS notamment, et qui ont la volonté de continuer à développer le logement social sur leur territoire. Cela signifie des charges financières lourdes en terme de réhabilitation du parc, de

gestion de proximité, de politique d'accompagnement des locataires, d'offres nouvelles de qualité, d'accueil d'une demande en croissance et dont les revenus se situent très en-deçà des plafonds de ressources.

## **Le périmètre du PLH**

### **1. Développer la production de logements pour tous et de manière mieux répartie**

#### *Un PLH quantitativement ambitieux, un volontarisme réaffirmé de la Ville-centre*

Le projet de PLH affiche une augmentation de l'offre qui, dans l'hypothèse haute de 16 050 logements familiaux et de 3 444 logements spécifiques permettra de maintenir une population en légère croissance, de freiner les phénomènes périurbains, d'accueillir, en lui proposant une offre diversifiée, une population étudiante qui devrait croître dans les prochaines années avec le Plan campus, d'anticiper les réponses au phénomène de vieillissement de la population. A l'inverse, l'hypothèse basse telle qu'elle est chiffrée, ne permettrait pas de répondre à ces enjeux essentiels.

**Prenant acte d'un PLH qui se donne, en hypothèse haute, l'objectif et les moyens d'accroître le volume de production globale, Grenoble réaffirme sa volonté de continuer à construire à un niveau important, se situant, pour ce qui concerne le logement familial et le logement spécifique, à 38% de l'hypothèse basse prévue pour l'agglomération et 41% de l'hypothèse haute. L'engagement annuel de la Ville en hypothèse basse porte sur 700 logements familiaux (dont 232 sociaux) et 172 spécifiques et en hypothèse haute sur 1020 familiaux (dont 338 sociaux) et 325 spécifiques.**

Les volumes de production affichés par Grenoble dans le PLH prennent en compte la nécessité de desserrer les prix du marché immobilier, de répondre à une demande de logement social extrêmement forte et qui ne peut que s'accroître avec les effets de la crise. Ces objectifs peuvent être atteints notamment grâce à la création de nouveaux quartiers et de nouvelles ZAC, parmi lesquels la Presqu'île, l'Esplanade, Flaubert.

Les politiques d'aides conduites jusqu'ici par la Ville de Grenoble en complément des aides à la pierre de l'Etat, du Conseil général, de la Métro ont incontestablement produit des effets positifs : soutien financier à la production de logement social en contrepartie d'une part de loyers minorés, volonté de produire du logement familial, partenariat avec les promoteurs locaux et les bailleurs sociaux dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme qui régleme la part et le type de logement social par opération.

C'est ce qui a permis à la Ville de Grenoble de dépasser les objectifs fixés dans le cadre du PLH précédent avec 906 logements livrés chaque année au lieu de 656, et 305 logements sociaux par an au lieu de 270. En 2009, sur 995 logements livrés, 53 % sont des logements sociaux.

**L'hypothèse haute retenue par la ville de Grenoble pour le PLH 2010-2015 est donc accessible au moins du point de vue du nombre de logements sociaux, tout en sachant que l'apport de la promotion privée constitue une inconnue en cette période de crise.**

Dans un contexte marqué par les désengagements successifs de l'Etat, mais aussi par le retrait brutal du Département du financement du logement social PLUS, la Ville de Grenoble attend de la Métro qu'elle affirme son rôle et qu'elle facilite la réalisation des objectifs fixés dans le

PLH tant au plan financier qu'au plan de l'ingénierie.

### *Une vigilance nécessaire sur les produits à développer*

La Ville réaffirme la nécessité d'une offre nouvelle mieux équilibrée dans sa diversité pour répondre à tous les segments de la population par l'accession libre, l'accession sociale, le locatif, le locatif social.

Elle insiste sur la nécessité de développer des projets d'accession sociale à des prix abordables pour loger des ménages modestes, de jeunes primo-accédants et des locataires du parc social et développer des parcours résidentiels, maintenir en ville des familles tout en leur permettant de devenir propriétaires et freiner ainsi l'étalement urbain.

Si l'objectif de porter à 30 % le nombre de PLAI, préconisé par le PLH, peut apparaître comme un des moyens de produire une offre mieux adaptée aux ressources des demandeurs, il appelle cependant des réserves de la part de la Ville de Grenoble, en raison, notamment, des critères d'attribution fixés par le PAJDI pour les PLAI. En effet, seuls les demandeurs non locataires du logement social peuvent y prétendre, les PLAI n'étant pas ouverts aux demandeurs de mutation, ce qui est un facteur supplémentaire de blocage des parcours résidentiels.

Par ailleurs, sur certains territoires, la concentration de PLAI peut être contradictoire avec la recherche de mixité sociale.

Pour éviter ces difficultés, il est impératif que soient revus les critères d'attribution des PLAI. La Ville de Grenoble en fait une condition et émet donc une réserve sur le caractère systématique de cette préconisation. Elle souhaite que soit étudiée la possibilité de produire des logements financés en PLUS et à loyer modéré, tels qu'ils sont produits actuellement sur son territoire.

### *Donner une vocation sociale à des logements du parc privé*

Elargir l'offre locative à loyer modéré passe également par une politique volontariste en direction du parc privé. La poursuite, par la Métro, du dispositif de mobilisation du parc privé visant à élargir l'offre sociale accessible, avec ou sans travaux, constitue une avancée ; le PLH prend en compte la nécessité de se doter de réels moyens de captation et recentre les objectifs sur des niveaux de loyers effectivement accessibles.

La Ville de Grenoble accompagnera, pour le renforcer, le dispositif d'agglomération visant à conventionner des logements à des loyers sociaux et très sociaux. C'est le sens et la portée de LOCA ++.

## **2. Requalifier durablement le parc existant**

### *L'enjeu de la requalification du parc privé*

Avec la Campagne isolation le PLH s'engage résolument dans une politique visant aux économies d'énergie dans l'habitat public et privé, à la fois par des moyens conséquents complémentaires à ce que fait la Ville de Grenoble et par la mise en place d'une logistique

communautaire en direction des copropriétés.

La Ville poursuivra, dans ce cadre, son action de soutien aux copropriétés fragilisées, qui accueillent de nombreux ménages aux ressources modestes et portera, dans les prochaines années, des efforts particuliers sur les ensembles en copropriété des quartiers Sud (Villeneuve et Village Olympique) et du secteur de l'Esplanade.

Parallèlement, en s'impliquant fortement dans la Campagne Isolation engagée par la Métro, la Ville souhaite dépasser le stade expérimental de l'OPATB des Grands boulevards et engager la réhabilitation thermique de 1 800 logements privés en 4 ans, soit environ 60 copropriétés construites dans les années 1945-1975.

Ce PLH marque également un début de positionnement en matière de lutte contre l'habitat indigne et non décent, au-delà de la gestion de la délégation de compétence Etat pour financer les travaux de sortie d'insalubrité. Il convient de rappeler les efforts très importants déployés par la Ville pour résorber l'insalubrité du centre historique, qui ont porté leurs fruits. Toutefois, des poches de logements indignes subsistent : leur résorption nécessitera une intervention publique conséquente et des financements adaptés.

De fortes inconnues subsistent notamment sur le maintien de l'engagement de l'ANAH. Le niveau des dotations et la réorientation des priorités de l'Agence interrogent quant aux moyens qui pourront effectivement être mobilisés dans la durée du PLH pour mettre en œuvre les objectifs tant de production de logements à vocation sociale, que de requalification durable du parc privé.

### *La réhabilitation du parc social*

Depuis des années, la Ville et la Métro ont investi des moyens importants pour la réhabilitation du parc social. Ces financements ont permis, en complément du financement d'Etat mis en place en 1977 mais supprimé fin 2008, de réaliser d'importantes réhabilitations.

La Métro vient de délibérer sur de nouvelles aides principalement destinées à améliorer la performance énergétique de ce parc. Pour ce qui la concerne, la Ville a fixé, en lien avec les bailleurs, l'objectif de réhabiliter deux cents cinquante logements sociaux par an pendant 4 ans dans le cadre de son plan de développement durable.

Si les bailleurs peuvent mobiliser le nouveau dispositif d'éco-prêt logement social issu de la loi Grenelle 1, des inconnues subsistent sur les autres dispositifs de financement disponibles, notamment pour un parc dont les performances énergétiques sont relativement bonnes puisque majoritairement classé en catégorie D. Dans ce contexte, la ville poursuit sa réflexion sur la part qu'elle consacrera à cette action.

**Par ailleurs, le volet réhabilitation doit également prendre en compte l'effort des bailleurs sociaux pour l'entretien en continu du parc, garantie de qualité de vie pour les habitants, réhabilitation qui n'est plus financée par l'Etat depuis la disparition des PALULOS. La Ville souhaite donc que soit examinée la possibilité d'aller au-delà de ce que prévoit le PLH dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité.**

### **3. Améliorer l'accès au logement social et les parcours résidentiels des ménages modestes et s'impliquer dans l'hébergement.**

Sur ce champ, repéré lors du diagnostic comme insuffisamment investi par la Métro durant le précédent PLH, les actions proposées pour 2010-2015 constituent un progrès mais restent, pour certaines d'entre elles, en-deçà des attentes de la Ville-centre, confrontée à la diversité des besoins et à la pression de la demande très sociale, qu'il s'agisse de l'entrée en hébergement ou de l'accès au logement social.

### *Des objectifs à renforcer en matière de diversification de l'offre de logements*

La Ville de Grenoble, sur un plan général, souscrit aux pistes d'actions proposées dans le cadre du futur PLH, mais regrette cependant l'absence d'engagements concrets sur des thématiques qu'elle a déjà partiellement investies.

#### **Le logement des personnes âgées**

Les objectifs affichés concernant la politique d'adaptation du parc existant restent en-deçà des enjeux démographiques et économiques à venir. Grenoble propose que les bailleurs soient incités à prendre en compte dans leurs plans stratégiques de patrimoine des objectifs permettant de garantir, dans de bonnes conditions, le vieillissement à domicile de la grande majorité des locataires ce qui suppose une programmation visant à l'accessibilité des logements et des parties communes.

Si la Ville approuve l'axe de travail du PLH permettant de favoriser la mobilité des personnes âgées, elle souhaite que soit davantage développée une politique de mutation des personnes qui vieillissent afin de rendre possible ce vieillissement à domicile. Cette politique qui priorise le maintien à domicile va de pair avec le développement de services sociaux, d'aides à domicile, d'accompagnement culturel, de socialisation, de services partagés.

L'expérimentation d'habitats intergénérationnels partagés, doit être une préoccupation plus affirmée.

Cette politique doit se construire par un dialogue et par une mise en œuvre concertée entre les niveaux de trois collectivités concernés, Département, Agglomération, Communes et CCAS.

#### **Le logement des jeunes : une préoccupation urgente**

Les jeunes rencontrent des difficultés importantes pour se loger : la majorité d'entre eux est logée dans le parc privé, à des loyers souvent très proches de 14 euros le m<sup>2</sup>, dans de petites surfaces qui ne présentent pas toujours des garanties de décence. La précarité, le chômage qui touchent bon nombre d'entre eux rendent l'accès au logement autonome souvent impossible. Les très longs délais d'attente pour le logement social les dissuadent de faire une demande de logement. Les 18-24 ans sont à peine 9% à être logés dans le logement social.

L'expérimentation du dispositif Loca ++ par la Métro et par la Ville de Grenoble les concerne prioritairement notamment en raison de la disponibilité des petites surfaces dans le parc privé qu'il faut rendre plus accessible.

La Ville poursuivra, par ailleurs, le travail déjà engagé avec l'UMIJ visant à favoriser les sorties de FJT vers le parc social. Elle recherchera des réponses pertinentes aux difficultés que rencontrent les jeunes qui cherchent à se loger pour des périodes courtes.

Enfin, la Ville de Grenoble veut expérimenter, en lien avec sa politique Jeunesse, la mise à disposition de logements dans le parc public pour des jeunes inscrits dans un parcours

d'insertion et bénéficiant d'un suivi par la Mission Locale.

### **Le logement des étudiants**

Le diagnostic qui doit être réalisé sur l'offre actuelle en logements sociaux et privés dédiés à des étudiants, sur leur taux d'occupation, et sur les projets en cours et leur capacité d'accueil est indispensable à la définition d'une offre prospective et adaptée aux besoins pour les années qui viennent.

La Ville de Grenoble insiste sur le fait qu'une majorité de cette offre nouvelle sur l'agglomération doit répondre aux besoins des étudiants les plus modestes et que, par conséquent, des financements spécifiques doivent pouvoir être mobilisés.

### *Vers la mise en place d'une commission sociale du Comité local de l'habitat*

Sur le champ des politiques d'attribution, pour lesquelles l'intérêt de travailler au niveau du bassin d'habitat est établi depuis longtemps, la mise en place d'une expérimentation d'une commission sociale du Comité local de l'habitat (CLH) doit être soulignée. Elle constitue une première approche intercommunale des questions d'attribution. Si son champ reste encore restreint, elle crée de fait un cadre de travail en commun sur un thème jusqu'ici absent des politiques communautaires, et fera donc l'objet d'un investissement important de la Ville.

Fortement investie dans la phase expérimentale de cette démarche, la Ville de Grenoble souhaite néanmoins rappeler son attachement à un élargissement rapide, dans le cadre du PLH, à l'ensemble des communes de la Métro.

Pour que cette commission prenne tout son sens, il est nécessaire qu'une offre en logement puisse être proposée et mise en regard des situations étudiées et que la Métro mette en place les moyens nécessaires à l'animation de ce dispositif.

La Métro n'a pas souhaité, à ce jour, accepter la délégation de gestion du contingent préfectoral. La Ville de Grenoble souhaite que cette question puisse être à nouveau abordée.

Dans l'attente, Grenoble propose qu'à minima, et sur le contingent constitué en contrepartie de ses garanties d'emprunt et délégué aux communes, la Métro fixe des lignes de priorité ou de vigilance sur certains publics garantissant ainsi une prise en compte intercommunale de certaines problématiques d'accès au logement (relogement opérationnel, sorties d'hébergement, publics DALO, ...).

La Ville-centre impulse la création d'un accueil inter-bailleurs de la demande de logement sur son territoire pour assurer plus d'équité entre les demandeurs de logement et mutualiser les moyens mis en place par les bailleurs.

### *Un positionnement clairement rénové sur l'hébergement*

Sur le champ de l'hébergement, il faut souligner la volonté, qui apparaît dans le PLH, d'un pilotage d'agglomération de la question de l'accueil et de l'orientation de l'ensemble des demandes d'hébergement avec la création d'un service dédié.

Cette avancée dans la connaissance de la demande permettra également une prise en compte adéquate des besoins et de leur évolution pour la définition des orientations d'une offre nouvelle, cette réflexion devant être conduite dans le cadre du futur Plan départemental

d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PAHT).

Le PLH souligne également la nécessité d'améliorer le lien entre l'hébergement et le logement. La Ville de Grenoble attachera une attention toute particulière à une prise en compte intercommunale, dans le cadre de la commission sociale du CLH, des demandes de logement de ménages sortant de structures d'hébergement.

### *Le renouvellement urbain et la nécessité d'une coordination active à l'échelle l'agglomération*

La Ville de Grenoble souhaite que l'enjeu intercommunal, pris en compte dans le cadre du projet de PLH en matière de rééquilibrage de la production de logements sociaux, le soit également pour ce qui concerne le relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain. Ainsi, Grenoble suggère la mise en place d'un espace de coordination métropolitain afin de garantir la mobilité résidentielle des locataires en relogement opérationnel.

Par ailleurs, les premiers retours de l'évaluation qualitative des relogements engagée par la Métro montrent que la question de l'augmentation de la quittance est déterminante ; l'enjeu de minoration de loyers est ainsi démultiplié dans le cadre du relogement opérationnel. Une réflexion doit être menée rapidement en vue d'élargir au parc existant l'aide au relogement Métro pour les PLUS-CD.

### **Conclusion**

La Métro s'affirme, dans le projet de PLH comme un acteur pivot du développement de l'offre de logements. Elle s'engage à consacrer un budget de plus de 150 M€ en investissement sur la durée du PLH, destiné au logement et à l'habitat, hors crédits délégués de l'Etat et de la Région. Cela doit être souligné et salué.

Dans le même temps où le PLH est soumis à l'approbation des communes, la réflexion sur le SCOT se poursuit. Le PLH qui sera approuvé devra donc nécessairement prendre en compte ses orientations.

L'indispensable diffusion de l'offre en logements, et plus particulièrement en logement social, sur tout le territoire de l'agglomération, implique que les engagements de chaque commune dans le PLH soient identifiés très précisément dans les conventions d'objectifs qu'elles signeront avec la Métro. Une évaluation en continu et un bilan à mi parcours, en 2012 au plus tard, devront donner toutes garanties sur le respect de ces engagements.

La Ville de Grenoble formule le souhait que la convention d'objectifs et de moyens prévue dans le cadre du PLH entre la Métro et les communes, prenne réellement en compte les efforts que font les communes qui doivent, de fait, assumer la responsabilité de loger sur leur territoire la très grande majorité des demandeurs de logements sociaux et qui consacrent à cette fin des efforts financiers importants.

A un moment où il est fortement question de réformer les collectivités territoriales, il est important qu'elles puissent continuer à inscrire le logement et l'habitat dans un cadre de compétences générales maintenues tant au niveau des communes, que des intercommunalités,

du Département et de la Région, car c'est par leur engagement financier soutenu que pourront se poursuivre des politiques publiques en capacité de répondre aux impératifs du droit au logement pour tous et de la solidarité indispensable.

La Ville-centre continuera à œuvrer au sein de l'agglomération dans le domaine de l'habitat et du logement, dans une optique de mutualisation, d'expérimentation et de mise en œuvre de propositions qui améliorent la réalisation du droit au logement pour tous, qui prennent en compte les exigences du plan climat et les préoccupations sociales qui caractérisent l'évolution des sociétés d'aujourd'hui et de demain.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 02 juin 2010
- Vic Urbaine et Développement Durable du 03 juin 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

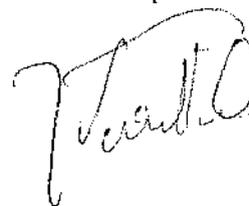
- **de donner un avis favorable au projet de PLH,**
- **de fixer l'engagement de production annuel de la Ville en hypothèse basse à 700 logements familiaux (dont 232 sociaux) et 172 spécifiques, et en hypothèse haute à 1020 familiaux (dont 338 sociaux) et 325 spécifiques,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à faire part à Grenoble Alpes Métropole des avis énoncés, dans la présente délibération, sur les différents volets du projet de Programme local de l'habitat d'agglomération**
- **d'appeler à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la mise en oeuvre dudit PLH.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire.  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

**22 JUIN 2010**



### Liste des avenants financiers, exercice budgétaire 2010

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2010 voté au CM du 14 JUIN 2010
Centre Chorégraphique National de Grenoble - GALOTTA	Aide à la numérisation	CONVENTION FINANCIERE DU 22/02/2010	31/12/2010	4 000 €
GESTION FESTIVAL JAZZ GRENOBLE ISERE	Complément subvention 2010	CONVENTION FINANCIERE DU 22/02/2010	31/12/2010	18 600 €

**Programme national de numérisation  
du Ministère de la Culture et de la communication**

**Projet 2010 de la Ville de Grenoble**

**« Trésors de la Bibliothèque Municipale de Grenoble :  
Manuscrits médiévaux enluminés et manuscrits de Stendhal »**

Plan de financement

DEPENSES		FINANCEMENT	
Campagne de numérisation par un prestataire extérieur	24 000 €	Ville de Grenoble	30 000 €
Mise en ligne	15 000 €		
Logiciels	6 000 €	Subvention État (33 %)	15 000 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>45 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>

**CALCUL DES TARIFS  
 ANNEE SCOLAIRE 2010- 2011**

*Conseil municipal du 14/06/08*  
 Annexe à la délibération N° 21-2009

**1)° Droits d'inscription :**

Le principe de l'augmentation proposée pour l'année 2010-2011 est de maintenir le QF minimum de 2009-2010 avec son tarif, et de faire progresser le segment de droite des droits d'inscription en l'arrêtant au QF correspondant au tarif maximum de 2008-2009 majoré de 2%.

Formules des tarifs : "Tarif = QF \* a + b" et "Nouveau QF = (Nouveau Tarif - b) / a"

	2009-2010		2010-2011		Formules entre Mini et Maxi		QF maxi retenu pour 2009-2010
	QF maxi	Tarif	Tarif précédent + 2%	QF maxi correspondant	Valeur de a	Valeur de b	
Droit complet	1911	532,60 €	543,30 €	1946,82	0,297387329	-35,65989549	1946
Cours principal	1911	373,00 €	380,50 €	1946,91	0,208295232	-25,03233181	1946
Cours secondaire	1911	159,60 €	162,80 €	1946,61	0,089092097	-10,62756368	1946

	2009-2010		Formules entre Mini et Maxi		QF et Tarifs des droits d'inscription 2010- 2011	
	QF	Tarif	Valeur de a	Valeur de b	QF minimum	Tarif
Droit complet	245	37,20 €	0,297387329	-35,65989549	245	37,20 €
Cours principal	245	26,00 €	0,208295232	-25,03233181	245	26,00 €
Cours secondaire	245	11,20 €	0,089092097	-10,62756368	245	11,20 €

**2)° Autres tarifs :**

Pratiques collectives	
2009-2010	2010-2011
12,90 €	13,20 €

Mise à disposition d'un instrument de musique	
2009-2010	2010-2011
45,70 €	46,60 €

Frais de dossier et de tirage	
2009-2010	2010-2011
5,40 €	5,50 €

Conseil municipal du 14/06/2010

Annexe à la délibération N° 21-6019

<b>DROITS D'INSCRIPTION - CLASSIFICATION TARIFAIRE DES DISCIPLINES</b>			
<b>Disciplines majorables de 20 % pour les élèves non grenoblois, à l'exception des élèves en cycle 3 et en CEPI</b>			
<b>Cours secondaires</b>	<b>Cours principaux</b>	<b>Scolarité complète</b>	<b>Pratiques collectives hors cursus</b>
atelier découverte	instrument	danse cycles 1 et 2	
éveil instrumental	chant		
Instrument hors cursus	chœurs		
Formation musicale seule	danse hors cursus 2 cours ou plus		
danse initiation	art dramatique cycle 1		
danse hors cursus 1 cours			
<b>Disciplines non majorables :</b>			
<b>Cours secondaires</b>	<b>Cours principaux</b>	<b>Scolarité complète</b>	<b>Pratiques collectives hors cursus</b>
culture chorégraphique	instruments baroques	art dramatique cycles 2 et 3	pratiques collectives vocales ou instrumentales hors cursus
analyse fonctionnelle du mouvement dansé	piano accompagnement sauf CEPI	danse cycle 3 et CEPI	
basse continue		CEPI toutes disciplines	
disciplines du département culture hors CEPI			
musique de chambre (UV)			
piano complémentaire (UV)			

ANNEXE 1  
CONVENTION DE PARTENARIAT  
VILLE DE GRENOBLE / RADIO France BLEU ISERE

Dispositif antenne et autopromotion

1. Dispositif d'antenne envisagé :

France BLEU Isère couvrira la manifestation par des dispositifs rédactionnels appropriés :  
Interview dans l'émission de Manuel Houssais et de Christine Martinez « on sort ce soir 18h15 / 19h », l'animateur prendra contact avec vous.

1. La signalétique terrain :

1 Panneaux aquilux dans le hall du Théâtre

2. La signalétique Communication

- a. Publicité MAG ON SORT CE SOIR dans la brochure + logo en 4<sup>ème</sup> page de couverture.
- b. Logo sur affiches.

3. Invitations :

France BLEU Isère bénéficiera de 10 invitations pour ses auditeurs par spectacle.

4. Internet :

Le partenaire s'engage à insérer le lien Internet de France Bleu Isère [www.bleuisere.com](http://www.bleuisere.com)  
Notre webmaster vous contactera.

5. Message d'autopromotion les 5 jours précédant le spectacle et soutien éditorial "On sort ce soir" :

- Ouverture de la billetterie sur Internet et par téléphone 1<sup>er</sup> juin 2010
- Liberté Surveillée (Stéphane Guillon) 17 et 18 septembre 2010
- Qui est Monsieur Schmitt ? 5 et 6 octobre 2010
- Miam Miam 5 et 6 novembre 2010
- Les Autres 16 et 17 novembre 2010
- La Serva Amorosa 25 et 26 novembre 2010
- Faisons un rêve 1<sup>er</sup> décembre 2010
- On va tâcher moyen du 7 au 11 et du 14 au 18 décembre 2010

- Le Paquet 7 et 8 janvier 2011
- Parole et Guérison 20 et 21 janvier 2011
- La dernière conférence de presse de Vivien Leigh 25 janvier 2011
- Le voyage de Victor 3 et 4 février 2011
- La Bohème 11 février 2011
- Le Roi se meurt 17 et 18 février 2011
- Les Mots et la Chose 24 février 2011
- Désiré 16 et 17 mars 2011
- Les nouvelles brèves de comptoir 24 et 25 mars 2011
- William Sheller en concert 29 mars 2011
- Je l'aimais 31 mars 2011
- François-Xavier Demaison 5 avril 2011
- La Belle de Cadix 8 avril 2011
- Les hommes préfèrent mentir 14 et 15 avril 2011
- Le Cid 21 et 22 avril 2011
- Bérénice 10 mai 2011
- Boire, fumer et conduire vite 19 et 20 mai 2011
- Drôles de mecs 27 mai 2011

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2010**

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTION <sup>F</sup>	SUBVENTIONS SUR PROJETS	TOTAL
<b>26</b>				
<b>SECTEUR 1</b>				
MJC PARMENTIER	OPERATION VVV - Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010	200 621		821 €
<b>SECTEUR 2</b>				
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	OPERATION VVV- Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	600 5 700 2 957		9 257 €
MJC ALLORROGES	OPERATION VVV - Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	750 2 726 4 785		7 261 €
MJC MUTUALITE	PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	825 2 710		3 535 €
MJC SAINT LAURENT	PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	2 938 2 828		5 816 €
<b>SECTEUR 3</b>				
LE PLATEAU	INDIVIDUALISSEMENT FONCTIONNEMENT - correspondance journalière - wdk GRATUITE - animation intercommunale de GRATUITE - manifestation intercommunale OPERATION VVV - Prontemps 2010 DEVELOPPEMENT DES PRAATIQUES - actions santé vacances de prontemps PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	45 245 361,64 504,20 1 200 200 6 000 1 806 2 856		28 172,84 €
MJC BACHELARD	PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	2 072		2 072 €
MJC ANATOLE France	OPERATION VVV - Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	400 6 870 4 281		10 451 €
MJC EAUX CLAIRES	PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	6 571 2 240		8 811 €
<b>SECTEUR 4</b>				
MJESC BAJATIÈRE	PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	4 525 6 160		10 685 €
MJC CLOS D'OR	GRATUITE - week Le Masovik D'Orléans OPERATION VVV - Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010 PROFES SPEC - Sép 2010-1er vers	628,80 1 910 3 898 4 374		10 800,80 €
MJC Lucie AUBRAC	OPERATION VVV - Prontemps 2010 PROFES SPEC - Sép 2010	650 711		1 361 €

**AVENANTS FINANCIERS - SECTEUR SOCIOCULTUREL  
EXERCICE 2010**

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTION	SUBVENTIONS SUR PROJETS	TOTAL
<b>SECTEUR 5</b>				
ME TEISSIERE	PROFES SPEC - Ski 2010 PROFES SPEC - Séjours 2010-1er vers		610 2 240	2 850 €
	<b>Soit un total de :</b>			
LOISIRS ET CULTURE MACHÈRE	DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES - AP environnement 2010 DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES - AP autres 2010 DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES - A3 quantitatif - Travaux et Noël - solde 2009		1 800 750 906	3 456 €
	<b>Soit un total de :</b>			
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	PROFES CPCS - accueil handicapés pour les handicapés PROFES SPEC - Ski 2010 PROFES SPEC - Séjours 2010-1er vers		1 600 591 1 400	4 991 €
	<b>Soit un total de :</b>			
<b>SECTEUR 6</b>				
MAISON des HABITANTS	OPERATION VVV - Printemps 2010 PROFES SPEC - Ski 2010 PROFES SPEC - Séjours 2010-1er vers		250 2 514 4 239	7 003 €
	<b>Soit un total de :</b>			
ME PREMOL	GRADUATION - carnaval PROFES SPEC - Ski 2010 PROFES SPEC - Séjours 2010-1er vers		165,90 1 630 5 258	9 053,90 €
	<b>Soit un total de :</b>			
MJC PREMOL	PROFES SPEC - Ski 2010		573	573 €
	<b>Soit un total de :</b>			
LA CORBEE	GRADUATION - carnaval OPERATION VVV - Printemps 2010 PROFES SPEC - Ski 2010 PROFES SPEC - Séjours 2010-1er vers		296,35 500 2 864 2 094	5 754,35 €
	<b>Soit un total de :</b>			
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>				
ADL/Asso. Departem. D'Information & d'Initiative jeunesse	INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - subvention annuelle de fonctionnement - solide INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - PRODUITS d'animation de publi	13 000	12 565	25 565 €
	<b>Soit un total de :</b>			
CAP FERRIAT	INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - correspondant jeunesse 1er trimestre - solide INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - correspondant jeunesse 2ème trimestre - 1er vers INITIATIVE JEUNESSE - PROJETS INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - subvention annuelle de fonctionnement - solide	15 245 15 245 94 000 89 755		214 245 €
	<b>Soit un total de :</b>			
FEDERATION REGIONALE des MJC EN RHONE ALPES	POSTES CONTRACTUALISES - subvention annuelle de fonctionnement - 1er vers	164 650		164 650 €
	<b>Soit un total de :</b>			
LA BIFURK	INITIATIVE JEUNESSE - FONCTIONNEMENT - Sans Annexe de fonctionnement - 2ème versement	10 000		10 000 €
	<b>Soit un total de :</b>			
MAISON DES JEUX	ASSOCIATIONS RENFORCEES AUTRES ASSOS - Subvention annuelle de fonctionnement DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES - CEJ arches	15 500	13 000	28 500 €
	<b>Soit un total de :</b>			
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	DEVELOPPEMENT DES PRACTIQUES - ateliers scientifiques 2ème trim		5 000	5 000 €
	<b>Soit un total de :</b>			
TEAM LES GALAPIATS	ASSOCIATIONS RENFORCEES AUTRES ASSOS - Subvention annuelle de fonctionnement - Solde	10 245		10 245 €
	<b>Soit un total de :</b>			

**TOTAL**

**348 885,00**

**242 045**

**590 929,89**

**JEUNESSE : Modification de la grille tarifaire pour les activités organisées par l'espace jeune sur les quartiers Jouhaux et Teisseire**

**Madame Hélène VINCENT expose,**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 45-C018, adoptée lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2008, la ville de Grenoble a défini les conditions de mise en œuvre de l'animation socioculturelle sur les quartiers Jouhaux et Teisseire.

Les activités proposées par l'équipe d'animation de l'espace jeune se décomposent en deux types :

- les interventions gratuites : il s'agit des animations de proximité, qui se déroulent sur le quartier ;
- les activités payantes, selon un barème de quotient familial, qui prend en compte la capacité de contribution des familles : il s'agit des activités qui nécessitent un déplacement, l'acquiescement d'un droit d'entrée, la rémunération de prestataires ou un coût d'hébergement.

Dans la délibération du 7 juillet 2008, la grille forfaitaire proposait trois catégories : base, activités spécifiques et séjours. Il est proposé de revaloriser d'un euro les tarifs de la catégorie "activités spécifiques" (ski, voile, etc...) pour les 4 tranches de quotient familial les plus faibles (tarifs en gras), afin de marquer une différence entre les activités de bases et les activités spécifiques. Par ailleurs, il convient de créer une quatrième catégorie pour les séjours exceptionnels (séjours à l'étrangers, séjours ski, voile, équitation, etc...).

La contribution des familles ne représente qu'un pourcentage du coût réel des activités. Ainsi le coût moyen d'une journée de séjour s'élève en moyenne à 50 € hors frais de personnel, alors que les tarifs appliqués s'échelonnent entre 8 et 33 €, les familles pouvant par ailleurs prétendre à une aide de la Caisse des Allocations Familiales et du CCAS.

- **Tarifs proposés**

QF	TARIF 1 (base)	TARIF 2 (activités spécifiques)	TARIF 3 (séjours)	TARIF 4 (séjours spécifiques)
<b>Moins de 264</b>	2 €	<b>3 €</b>	8 €	<b>10 €</b>
<b>265 à 337</b>	3 €	<b>5 €</b>	11 €	<b>13 €</b>
<b>338 à 410</b>	3 €	<b>6 €</b>	13 €	<b>15 €</b>
<b>411 à 483</b>	4 €	<b>8 €</b>	16 €	<b>18 €</b>
<b>484 à 556</b>	5 €	<b>9 €</b>	18 €	<b>20 €</b>
<b>557 à 629</b>	6 €	<b>10 €</b>	21 €	<b>23 €</b>
<b>630 à 701</b>	6 €	<b>12 €</b>	23 €	<b>25 €</b>
<b>702 à 774</b>	7 €	<b>14 €</b>	26 €	<b>27 €</b>
<b>775 à 847</b>	8 €	<b>18 €</b>	31 €	<b>32 €</b>
<b>Plus de 848</b>	8 €	<b>20 €</b>	33 €	<b>34 €</b>

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 01 juin 2010  
- Ressources du 02 juin 2010

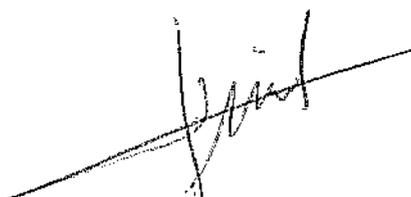
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les tarifs d'activités proposés dans le tableau ci-dessus, lesquels s'appliqueront à compter du 05 juillet 2010.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Hélène VINCENT

Affichée le :



AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2010  
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Référence de la convention					
Nom de l'Association	Date de la convention	Validité de la convention	Subvention fonctionnement 2010 déjà votée	Objet de la subvention	Montant de la subvention proposée
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	22-févr.-2010  délibération 23-C013 du 25/01/2010	31-déc.-2012	45 500 €	Fonctionnement complémentaire saison 2009-2010 dont 15 000 € pour le haut niveau d'évolution du club	20 000 €
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009  délibération 41-C010 du 23/03/2009	31-déc.-2011	72 000 €	Fonctionnement complémentaire saison 2009-2010	5 000 €
				Renforcement activité sportive au sein des quartiers : stage "régate des quartiers 2010"	1 900 €
<b>Soit un total de</b>					<b>6 900 €</b>
Grenoble Eybens Sport Boules	08-oct.-2009  délibération 63-C011 du 28/09/2009	31-déc.-2011	11 500 €	fonctionnement saison 2009-2010	11 500 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	23-juin-2009  délibération 53-C013 du 08/06/2009	31-déc.-2011	26 200 €	subvention pour le personnel mis en position de détachement - 3ème trimestre 2010	7 350 €
GSMH GUC Handball	05-févr.-2009  délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	85 000 €	Fonctionnement complémentaire saison 2009-2010	5 000 €
GUC - JCD	16-févr.-2009  délibération 20-C027 du 26/01/2009	31-déc.-2011	56 000 €	Renforcement activité sportive au sein des quartiers : Caravane du sport 2010 / 1 <sup>ère</sup> part	2 400 €

### CREATIONS DE POSTES

L'extension du nombre de places de stationnement au service Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement nécessite la création de deux postes supplémentaires de surveillants.

Département	Direction	Service	Poste à créer	Base horaire mensuelle
Environnement Urbain	Espace Public	Droits de Voirie – Contrôle du Stationnement	Adjoint Administratif (2 postes)	151,67 heures

### TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration (cuisine centrale)	Adjoint technique	Contrôleur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration (cuisine centrale)	Rédacteur	Contrôleur
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration (cuisine centrale)	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Culture, Sport, Education Jeunesse	Education Jeunesse	Restauration (cuisine centrale)	Rédacteur	Adjoint technique
Environnement Urbain	Projets Urbains	Conduite d'Opérations	Contrôleur	Adjoint administratif
Environnement Urbain	Urbanisme	Prospective Urbaine	Ingénieur	Technicien

**ANIMATION : Foire attractive des Rameaux 2010 - Dépenses d'électricité : Forfaits applicables aux industriels forains.**

**Monsieur Alain PILAUD expose,**

Mesdames, Messieurs,

La fête foraine attractive des Rameaux s'est déroulée à l'Esplanade de la Porte de France du samedi 27 Mars au dimanche 18 avril 2010 inclus.

Lors de la préparation du champ de foire, la Ville de Grenoble a fait installer des bornes électriques à l'Esplanade où différents départs étaient mis à la disposition des industriels forains.

L'entreprise retenue pour effectuer ces travaux a procédé, sous contrôle d'organismes agréés, aux branchements des manèges. Ces derniers restant à la charge des forains.

Ils doivent s'acquitter des prestations suivantes :

- raccordement et dépose des métiers et caravanes
- permanence du 1<sup>er</sup> week-end

La Ville de Grenoble étant titulaire des abonnements électriques qui alimentent le champ de foire s'acquitte des factures émises par le fournisseur d'énergie.

Après réception des factures, la Ville de Grenoble répercutera au Président de la Foire, le remboursement des dépenses (Opération de rattachement : 2007P031O211T02 - Nature analytique : 1467 - Imputation : 70878 - service : 5121) ce dernier étant chargé de réclamer la quote-part à l'ensemble des forains.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ressources du 02 juin 2010

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des dépenses d'électricité engagées par la ville de Grenoble pour la foire attractive des rameaux 2010.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Alain PILAUD

Affichée le :

# Annexe à la délibération N° 53 - 6004

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 14/06/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom, Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
<b>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE PASSATION DES MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE, ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS</b>						
10F006	Fournitures	GIRAUD MOTOCULTURE 38180 SEYSSINS	Achat de matériel de désherbage alternatif à eau ou vapeur d'eau	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 40 000 € HT	27/04/2010
10F058	Fournitures	AED APPAREIL ÉLECTRIQUE DAUPHIN 38030 GRENOBLE	Fourniture de câbles et fils électriques	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 15 000 € HT	23/04/2010
09A424	Travaux	MOROT DANIEL S.A.R.L	Musée de Grenoble - travaux groupes froids	Marché à prix global et forfaitaire	29 579 € HT	08/04/2010
10A120	Travaux	SCREG SUD-EST AGENCE DU DAUPHINÉ 38432 ÉCHIROLLES CEDEX	Villeneuve - restructuration de l'avenue de Constantine	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	229 425 € HT	10/05/2010
10A032	Travaux	SOLO PAYSAGES 38260 MARGILLOLES	Aménagement du square Lafourcade - quartier Teisseire	Marché à prix global et forfaitaire	63 886, 30 € HT	26/04/2010
10A031	Travaux	TOUTENVERT SARL 38160 CHATTE	Aménagement du square Lafourcade - quartier Teisseire Lot 1 - VRD, plantations.	Marché à prix global et forfaitaire	139 989, 15 € HT	26/04/2010
10T242	Travaux	MENUISERIE FERRANTE LAURENT 38600 FONATINE	Ex école élémentaire Les Charmes - régle de quartier - aménagement de locaux	Marché à prix global et forfaitaire	6 030 € HT	29/04/2010
10T033	Travaux	SAS ACAF 38100 GRENOBLE	Remplacement d'un ascenseur de bureau	Marché à prix global et forfaitaire	50 720 € HT	22/04/2010
09S604	Services	GINGER CESTP 38190 VILLARD BONNOT	Investigations techniques des chaussées et ingénierie associée	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 29 000 € HT	29/04/2010
10S062	Services	LA POSTE / MEDIA POST 38800 PONT DE CLAIX	Diffusion du journal municipal "Les nouvelles de Grenoble"	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 80 000 € HT	27/04/2010
09A578	Services	BLG TOUL 54200 TOUL	Impression du journal municipal "Les nouvelles de Grenoble"	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	estimé à 17 805 € HT	29/04/2010

Rendus-Comptes  
Conseil municipal du 14/06/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom, Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
10P009	Prestations intellectuelles	LA CONTRE ALLÉE 38120 SAINT EGREVE	Accompagnement individualisé / coaching des personnels d'encadrement de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 35 000 € HT Maximum 70 000 € HT sur l'ensemble du marché	30/04/2010
10S324	Prestations intellectuelles	ACT RMC / AD CONSEIL 38240 MEYLAN	Accompagnement individualisé / coaching des personnels d'encadrement de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 35 000 € HT Maximum 70 000 € HT sur l'ensemble du marché	30/04/2010
10S325	Prestations intellectuelles	ELVEOR 38000 GRENOBLE	Accompagnement individualisé / coaching des personnels d'encadrement de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Maximum annuel 35 000 € HT Maximum 70 000 € HT sur l'ensemble du marché	30/04/2010

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<b>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</b>				
10-1639	Arrêté (26/04/2010)	Me FESSLER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes, le 31/03/2010, dans l'exercice de leurs fonctions, M. LÉMAIRE et M. COTHIER, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
10-1830	Arrêté (10/05/2010)		La Ville de Grenoble se constitue partie civile au titre des dégradations faites le 1/05/2010 sur deux caméras installées à l'angle des cours Jean Jaurès et Berriat et à l'angle du bd A. Sembat et de la rue Lesdiguières à Grenoble.	
10-1965	Arrêté (21/05/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. CHENAVAZ par laquelle le requérant demande la suspension du refus du Maire de Grenoble de faire respecter la réglementation contre l'incendie dans la rue Servan et la place du Temple.	
10-1299	Arrêté (31/05/2010)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par M. LONCHAMPT tendant à faire annuler l'arrêté municipal portant exclusion temporaire de fonction.	

10-2087	Arrêté (31/05/2010)	Me DUCROUX, SELARL DL Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par MM. COMPARAT, KUNTZ et AVRILLIER tendant à l'annulation de 4 délibérations du conseil municipal du 26 octobre 2009 sur la ZAC Presqu'île.	
---------	------------------------	----------------------------------	--	--

**III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :**

10-1412	Arrêté (05/05/2010)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un box sis 178 galerie de l'Arlequin silo 1.	Prix : 7 500 €
---------	------------------------	--	---	-------------------